Docusign Envelope ID: 112A806E-2C79-4FEC-A6F3-92776B72471E

Ciments de Bourbon
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 400 000 euros
ZI n° 1 rue Armagnac
97420 LE PORT
RCS SAINT-DENIS 310 863 915

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MARS 2025

L'an deux mille vingt-six le 23 mars à 15 heures 00, via une réunion Teams et au siège social, à Le Port (97420) Zone Industrielle n°1, Rue Armagnac, les administrateurs de la Société, convoqués régulièrement par le Président se sont réunis en Conseil.

SONT PRÉSENTS ET ONT ÉMARGÉ LE REGISTRE DE PRÉSENCE par visioconférence :

- Le président de séance, M. Urs Straub,
- Monsieur Pierre Fleurie, actionnaire, est absent et excusé.
- Cementis (Réunion) SAS, actionnaire, représentée par Rachel Usunier, par procuration de Thierry Desperrois, Directeur Général,
- Cementis (France) Participations SAS, actionnaire, représentée par Guillaume Dubreuil.
- Le Cabinet DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société,

Représenté par Didier Obrecht conformément convoqué est absent et excusé.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Olivier Ginésy, Directeur Financier
- Madame Rachel Usunier, Directrice juridique
- Madame Rachel Morel, Secrétaire de séance

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 19997 actions sur un total de 20 000 actions composant le capital social, soit plus du quart des actions ayant droit de vote requis.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



Docusign Envelope ID: 112A806E-2C79-4FEC-A6F3-92776B72471E

M. Straub rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

ORDRE DU JOUR

ORDINAIRE

- Rapport de gestion ;
- Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 ; Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et quitus au Président et au Directeur général ;
- Affectation du résultat ;

EXTRAORDINAIRE

- Modification des articles 23 et 24 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Le Président demande si l'Assemblée à des questions après lecture du rapport de gestion transmis en amont.

L'Assemblée n'a pas de commentaires.

RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

Le Président demande si l'Assemblée à des questions après lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux comptes transmis également en amont.

M. Dubreuil fait une lecture brève du rapport général et rappelle le résultat de l'exercice.

M. Dubreuil énumère ensuite les conventions qui ont été transmises aux Commissaires aux comptes et qui fait l'objet du rapport spécial communiqué aux actionnaires.

Ces échanges terminés, plus personne ne demandant la parole, M. Straub remercie les membres présents pour leur active participation et met successivement au vote des résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 lesquels font apparaître un bénéfice de 364 281 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DS DS DS Initial

Docusign Envelope ID: 112A806E-2C79-4FEC-A6F3-92776B72471E

L'Assemblée vote cette résolution à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025, s'élevant à 364 281 € de la manière suivante :

Origines :
Bénéfice de l'exercice..... 364 281 €
Report à nouveau.....11 586 737 €
Total à affecter : 11 951 018 €
Affectation :
A la réserve légale..... 0 €
A titre de dividendes.....700 000 €
Report à nouveau..... 11 251 018 €
Total affecté : 11 951 018 €

Soit un dividende brut de 35 € par action.

Ce dividende sera versé au cours de l'année 2026 en fonction de la trésorerie de la société.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2024	1 000 000 €		
31 décembre 2023	100 000 €		
31 décembre 2022	1 000 000 €		

L'Assemblée vote cette résolution à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

DS DS DS Initial

Docusign Envelope ID: 112A806E-2C79-4FEC-A6F3-92776B72471E

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

L'Assemblée vote cette résolution à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier des articles 23 et 24 des statuts comme suit :
"*ARTICLE 23 - Modalités des décisions collectives*

Les décisions collectives résultent de la réunion d'une assemblée, d'une consultation par correspondance ou d'un acte signé par tous les associés.

Dans un souci de dialogue social constructif et afin de maintenir un lien régulier entre les représentants du personnel et l'actionnaire unique, il est convenu qu'un temps d'échange sera organisé, en dehors des réunions statutaires, à l'initiative de la Présidence de la Société deux fois par an : une réunion à la fin du premier trimestre de l'année civile (vers avril) et une réunion un (1) mois après la clôture de l'exercice social au 30 septembre de chaque année (vers novembre).

Cet échange aura pour objet de permettre aux représentants du personnel :

de faire part de leurs observations générales sur la marche de l'entreprise et ses orientations stratégiques ;

d'obtenir des réponses de la part de la direction ou de l'actionnaire sur les sujets d'intérêt collectif.

Ce dialogue ne se substitue pas aux attributions légales du CSE, ni aux prérogatives de l'assemblée des associés, mais vise à préserver un cadre d'écoute réciproque dans l'esprit qui prévalait lors des précédents modes de gouvernance.

Règles applicables à toutes les formes de décisions collectives

Les décisions collectives sont prises sur convocation ou à l'initiative du Président.

Un ou plusieurs associés représentant la quote-part du capital prévue par la loi, peuvent, dans les conditions et délais légaux, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions, dans les conditions suivantes :

DS DS DS Initial

Docusign Envelope ID: 112A806E-2C79-4FEC-A6F3-92776B72471E

Formulation par écrit aux membres du bureau et au Président dans un délai raisonnable.

Quelque soit le mode d'adoption de la décision collective, les associés bénéficient de la même information et des mêmes droits de communication, tels que prévus aux présents statuts.

Les commissaires aux comptes, si la société en est dotée, sont convoqués aux assemblées ou informés préalablement lorsque la loi l'exige, dans les mêmes conditions que les associés, de toute consultation par correspondance ou de tout projet de décision résultant d'un acte signé par tous les associés et sont mis en mesure de présenter tous commentaires ou informations qui leur paraîtraient utiles au consentement éclairé des associés. Ils reçoivent les mêmes documents et informations que les associés.

Règles spécifiques applicables en cas de consultation écrite

En cas de consultation écrite, le Président adresse à chaque associé, par tout moyen de communication écrit, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des associés.

Ceux-ci disposent d'un délai de 3 jours à compter de la date d'expédition du projet de résolutions pour transmettre leur vote à l'auteur de la consultation par tout moyen de communication écrit.

*Tout associé n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus est considéré comme n'ayant pas participé au vote.***"**

Le reste du texte reste inchangé.

"*ARTICLE 24 -* ***Procès-verbaux des décisions collectives***

Le Président ou le Président de Séance en cas de décision collective résultant d'un acte signé de tous les associés, établit un procès-verbal des délibérations devant contenir les mentions prévues à l'article ci-après.

En cas de décision collective résultant d'un acte signé de tous les associés, cet acte doit mentionner les documents et informations communiqués préalablement aux associés, les décisions mises aux voix et pour chacune d'elles, le sens du vote de chaque associé. Il est signé par tous les associés et retranscrit sur le registre spécial ou sur les feuilles mobiles numérotées visés ci-dessus.

En cas de décision collective résultant d'une consultation par correspondance, le président consigne les résultats des votes dans une décision, mentionnant les documents et informations communiqués préalablement aux associés, les décisions mises aux voix et pour chacune d'elles, le sens du vote de chaque associé. Le procès-verbal de la décision du président est signé par ce dernier et il y est annexé les réponses de chaque associé ayant voté par correspondance. Ce procès-verbal est retranscrit sur le registre spécial ou sur les feuilles mobiles numérotées visés ci-dessus."

Le reste du texte reste inchangé.

DS DS DS Initial

Docusign Envelope ID: 112A806E-2C79-4FEC-A6F3-92776B72471E

L'Assemblée vote cette résolution à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

L'Assemblée vote cette résolution à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Les votes étant terminés, M. Straub demande s'il reste des questions ou des commentaires.

Le Président informe l'Assemblée Générale que Monsieur Pierre Fleurie a été approché en vue de discussions relatives au rachat de ses titres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h23.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les administrateurs présents.

Conformément à l'article R 225-22 du Code de commerce, le présent procès-verbal a été établi sous forme électronique et signé par voie électronique au moyen d'une signature électronique qui respecte au moins les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Signed by:
44C1A3A90FDD466...

Le Président de séance

Urs Straub

DocuSigned by:
Rachel Morel
F2C15C9F3A5B42A...

La Secrétaire de séance

Rachel Morel

Par procuration

DocuSigned by:
Guillaume Dubreuil
13F16C5421A4443...

L'associé

Cementis (France) Participations SAS

Guillaume Dubreuil

DocuSigned by:
Rachel Usunier
3F1E3E97C68742F...

L'associé

Cementis (Réunion) SAS

Rachel Usunier par procuration de Thierry Desperrois

Docusign Envelope ID: 112A806E-2C79-4FEC-A6F3-92776B72471E

Ciments de Bourbon
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 400 000 euros
ZI n° 1 rue Armagnac
97420 LE PORT
RCS SAINT-DENIS 310 863 915

ANNEXE 1 : FEUILLE DE PRESENCE

Feuille de présence à l'Assemblée Générale Mixte du 23 mars 2026

Participants (identité et qualité)	Mandataire ou représentant légal	Nombre d'actions	Nombre de voix	Signature
La société Cementis (France) Participations SAS, Actionnaire	représentée M. Guillaume Dubreuil	3524	3524	DocuSigned by: Guillaume Dubreuil 13F16C5421A4443...
La société Cementis (Réunion) SAS, Actionnaire	représentée par Rachel Usunier par procuration de Thierry Desperrois	16 473	16 473	Par procuration DocuSigned by: Rachel Usunier 3F1E3E97C68742F...
Total des actions		19997	19997	
Urs Straub, Président				Signed by: 44C1A3A90FDD466...
Olivier Ginésy, Directeur Financier				DocuSigned by: Olivier Ginésy 138061FD5DF34DC...
Rachel Usunier, Directrice Juridique				DocuSigned by: Rachel Usunier 3F1E3E97C68742F...
Rachel Morel, Secrétaire de séance				DocuSigned by: Rachel Morel F2C15C9F3A5B42A...

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que : - 2 détenteur(s) de titres présent(s) totalise(nt) 19997 titres auxquels sont attachées 19997 voix permettant la tenue de l'Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions légales et statutaires.

CIMENTS DE BOURBON

Société par actions simplifiée

1 RUE ARMAGNAC

97 420 LE PORT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

CIMENTS DE BOURBON

Société par actions simplifiée

1 RUE ARMAGNAC

97 420 LE PORT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux associés de la société CIMENTS DE BOURBON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CIMENTS DE BOURBON relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Deloitte.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 6 mars 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Didier OBRECHT

Didier OBRECHT

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA CIMENTS DE BOURBON — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 1 Rue Armagnac ZI 97420 PORT — Durée de l'exercice précédent* 9

Numéro SIRET* 3 1 0 8 6 3 9 1 5 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

						Exercice N clos le, 30092025	N-1 30092024
				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	4 725	AI	4 725	4 725
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	187 332	AK 110 078	77 253	93 820
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 961 029	AO 1 293 860	667 168	682 771
		Constructions	AP	13 792 698	AQ 11 483 670	2 309 027	2 484 248
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	18 173 110	AS 14 028 740	4 144 369	4 611 910
		Autres immobilisations corporelles	AT	721 745	AU 359 276	362 468	475 409
		Immobilisations en cours	AV	291 244	AW	291 244	189 252
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	107 339	BI	107 339	108 339
		TOTAL (II)	BJ	35 239 226	BK 27 275 627	7 963 599	8 650 478
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	6 124 629	BM 863 811	5 260 817	3 801 194
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	966 997	BS	966 997	754 936
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	71 515	BW	71 515	36 449
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 534 900	BY 7 445	2 527 454	4 325 943
		Autres créances (3)	BZ	326 937	CA	326 937	458 966
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	2 292 439	CG	2 292 439	1 377 297
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	26 018	CI	26 018	25 978
		TOTAL (III)	CJ	12 343 438	CK 871 257	11 472 181	10 621 053
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	47 582 665	1A 28 146 884	19 435 780	19 271 532

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA CIMENTS DE BOURBON — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 400 000)	DA	1 400 000	1 400 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	93 175	93 175
	Réserve légale (3)	DD	140 253	140 253
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	2 530	2 530
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	11 586 737	11 892 804
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	364 281	693 932
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	13 586 978	14 222 696
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	422 551	480 588
	Provisions pour charges	DQ	103 020	215 997
	TOTAL (III)	DR	525 571	696 586
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	589 750	764 166
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 826 118	2 403 046
	Dettes fiscales et sociales	DY	907 361	1 222 975
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		121 773
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	5 323 230	4 352 249
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	19 435 780	19 271 532

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 939 102	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA CIMENTS DE BOURBON — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	28 562	FB		FC	28 562	29 390
	Production vendue biens *	FD	15 529 803	FE		FF	15 529 803	13 676 024
	Production vendue services *	FG	531 278	FH		FI	531 278	482 458
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	16 089 644	FK		FL	16 089 644	14 187 873
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	11 281	6 671
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	618 794	349 823
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 637	119
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	16 721 358	14 544 487
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	55 406	91 529
	Variation de stock (marchandises)*					FT	7 392 091	6 990 718
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	9 287 349	6 864 372
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(9 313 829)	(6 845 944)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 114 254	3 360 385
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	210 626	145 193
	Salaires et traitements*					FY	1 842 211	1 312 694
	Charges sociales (10)					FZ	733 416	571 022
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements (14)					GA	1 268 026	950 563
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	276 365	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	428 912	479 094
	Autres charges (12)					GE	3 007	1 911
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	16 297 838	13 921 541
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	423 520	622 945
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	698	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	271 021	165 147
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	271 720	165 147
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	43 415	65 685
	Différences négatives de change					GS	256 438	136 150
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	299 853	201 836
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(28 133)	(36 689)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	395 386	586 256

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise SA CIMENTS DE BOURBON — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	12 407	239 096
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 831	35 469
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	14 239	274 566
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	29 100	4 709
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	16 244	19 255
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	45 344	23 964
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(31 105)	250 601
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		142 925
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 007 318	14 984 200
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	16 643 036	14 290 267
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	364 281	693 932

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP		
	– Crédit–bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS **A5**			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**	A9		
	obligatoires			
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Pénalités DEETS pour paiement tardif	29 100	
Pour solde antèriorité fournisseurs	16 244	2 007
Forclusion Jetons de présence non réclamés		12 231

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Désignation de la société

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025, dont le total est de 19 435 780 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice 364 281 euros.

À la suite de la décision prise lors du conseil d'administration du 22/03/2024, la période comptable a été modifié du 01/10 au 30/09 de chaque année.

Aussi l'exercice 2024 a une durée exceptionnelle de 9 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/03/2026.

Chapitre 1 ● Règles et méthodes comptables

1.1. Règles générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2016-07, 2017-03 et 2018-07. Ces règlements, modifiant celui n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG)
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques *(à l'exception des immobilisations acquises avant le 31/12/1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation)*.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €uros.

1.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des

rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- agencements, aménagement des constructions : entre 10 et 35 ans
- installations techniques : entre 10 et 12 ans
- matériels et outillages : entre 5 et 10 ans
- matériel informatique : entre 3 et 4 ans
- matériel de transport : entre 3 et 5 ans
- mobilier : entre 1 et 5 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

1.3. Frais d'établissement

Néant.

1.4. Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.5. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks de pièces de rechanges restantes ont une provision pour obsolescence (aussi connue sous le nom de provision lente) calculée en appliquant la règle suivante :

- Non mouvement pendant plus d'une année : provision pour dépréciation des pièces de rechange de 50%

1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées lorsque leur irrécouvrabilité est probable.

1.7. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

1.8. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

1.9. Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il a été signé un accord particulier. Il n'a pas été conclu de contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,78%
- Table de mortalité : INSEE 2017-2019
- Taux de revalorisation : 1%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de turnover : table ci-dessous

Le taux de turnover a un impact important sur l'évaluation des engagements de retraite, une étude de ce paramètre s'avère nécessaire afin de pouvoir les évaluer au plus juste. De plus, elle constitue un véritable enjeu car une sous-estimation des probabilités de présence des salariés dans l'entreprise à l'âge de la retraite engendre une sous-estimation de l'engagement et inversement.

Le turnover exprime la rotation du personnel au sein d'une entreprise. Il s'agit d'un indicateur mesurant la stabilité de l'effectif en place ; soit un ratio entre les sorties et l'effectif moyen en début d'année. Certaines contraintes pèsent cependant sur cet indicateur. En effet, les effectifs que l'on considère sont uniquement les contrats à durée indéterminée, on exclut donc, les contrats à durée déterminée, les contrats d'apprentissage, de qualification, les stagiaires.

De plus, on ne considère pas toutes les causes de sortie ; à cet effet, il ne faut prendre en compte que les démissions et les licenciements normaux (par opposition aux licenciements économiques associés à des plans sociaux). Les sorties pour cause de décès, d'invalidité, d'incapacité, de retraite, … ne sont pas non plus prises en compte.

Le taux moyen de turnover sur l'année considérée est le ratio suivant :

$$\frac{\text{Nombre de sorties pour licenciements normaux ou démissions des personnes en CDI}}{\text{Effectif total des personnes en CDI au début de la période}}$$

Aujourd'hui les études de turnover s'effectuent en général sur 3 années. Il s'agit de calculer les taux pour chacune des trois années et d'en effectuer la moyenne afin d'obtenir un taux.
Pour cette étude, nous avons utilisé les Turnover suivants :

Libellé	Moins de 20 ans	Entre 20 et 29 ans	Entre 30 et 39 ans	Entre 40 et 49 ans	Entre 50 et 59 ans	Plus de 60 ans
Faible	0	7	4	2	1	0

- Table de taux de mortalité : source INSEE

1.10. Dérogations

Néant.

Chapitre 2 ● Faits caractéristiques de l'exercice

2.1. Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

2.2. Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

L'exercice précédent 2024 a une durée exceptionnelle de 9 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 30/09/2024 alors que l'exercice 2025 s'établit sur 12 mois allant du 01/10/24 au 30/09/25.

2.3. Autres éléments significatifs

En date du 27 octobre 2021, les actions détenues par le groupe Holcim ont été cédées à la société Cementis Indian Océan Ltd, au capital de 10 000 roupies, immatriculée sous le n°C180063 dont le siège social se situe, Old Quay D Road, Taylor Smith House, Port Louis, Maurice, détenue elle-même par le groupe mauricien Taylor Smith Investment Ltd.

À la suite de la décision prise lors du conseil d'administration du 22/03/2024, la période comptable a été modifié du 01/10 au 30/09 de chaque année.

Dans le cadre de la réorganisation du groupe Cementis, CIO a cédé l'intégralité de ses actions CDB à Cementis Réunion, soit 8 457 actions.
Une convention de crédit vendeur à été signée entre CIO et Cementis Réunion pour un montant de 7 044 681 € en date du 24/09/2025.
Le prêt s'étale sur une durée de 5 ans à un taux de 5.5 %.

Chapitre 3 ● Notes sur le bilan

3.1. Actif immobilisé

3.1.1. Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Par virement de poste à poste	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	192 058				192 058
Immobilisations incorporelles	**192 058**		**-**	**-**	**192 058**
Terrains	1 961 029	-	-	-	1 961 029
Constructions sur sol propre	7 031 441	83 352			7 114 793
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 670 198	7 707			6 677 905
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 784 015	389 095			18 173 110
Matériel de transport	537 000				537 000
Matériel de bureau et informatique, mobilier	146 457	-		-	146 457
Emballages récupérables et divers	38 288				38 288
Immobilisations corporelles en cours	189 252	- 480 154	582 147		291 245
Avances et acomptes					-
Immobilisations corporelles	**34 357 681**	**-**	**582 147**	**-**	**34 939 828**
Prêts et autre immobilisations financières	108 339			- 1 000	107 339
Immobilisations financières	**108 339**		**-**	**- 1 000**	**107 339**
ACTIF IMMOBILISE	**34 658 079**	**-**	**582 147**	**- 1 000**	**35 239 226**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financieres	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste a poste		-		-
Acquisitions	-	582 146		582 146
Apports				-
Creations				-
Reevaluations				-
Augmentations de l'exercice	**-**	**582 146**	**-**	**582 146**

Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		-	- 1 000	- 1 000
Cessions		-		-
Mises hors service		-		-
Diminutions de l'exercice	**-**	**-**	**- 1 000**	**- 1 000**

3.1.2. Frais d'établissement

Néant.

3.1.3. Fonds commercial

Néant.

3.1.4. Immobilisations en cours de production

Le montant des Immobilisations en cours est de 291 245 euros.

3.1.5. Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Néant.

3.1.6. Liste des filiales et participations

Néant.

3.1.7. Détail des amortissements

	Au début d'exercice	Par virement de poste à poste	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	93 512		16 567		110 079
Immobilisations incorporelles	**93 512**		**16 567**	**-**	**110 079**
Terrains	1 278 258		15 602		1 293 860
Constructions sur sol propre	11 217 390		266 280		11 483 671
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 172 105		856 636		14 028 741
Matériel de transport	97 010		107 400		204 410
Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 194		1 374		27 569
Emballages récupérables et divers	123 132		4 166		127 298
Immobilisations corporelles	**25 914 090**	**-**	**1 251 459**	**-**	**27 165 549**
ACTIF IMMOBILISE	**26 007 601**	**-**	**1 268 026**	**-**	**27 275 627**

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			-
Eléments amortis selon mode linéaire	16 567	1 251 459	1 268 026
Eléments amortis selon autre mode			-
Dotations exceptionnelles			-
Dotations de l'exercice	**16 567**	**1 251 459**	**1 268 026**

Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			-
Eléments cédés			-
Reclassement de compte à compte		-	
Eléments mis hors service			-
Diminutions de l'exercice	**-**	**-**	**-**

3.2. Informations sur les stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	Au début d'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks	En fin d'exercice
Matières premières	2 451 041	16 976 456	- 15 526 681	3 900 817
Autres approvisionnements	1 963 912	933 225	- 673 325	2 223 812
Marchandises revendues en l'état				-
Total 1 - Marchandises	**4 414 953**	**17 909 681**	**- 16 200 005**	**6 124 629**
Produits finis	754 936	20 899 556	- 20 687 495	966 998
Total 2 - Production	**754 936**	**20 899 556**	**- 20 687 495**	**966 998**
Total 3 - Production en cours	**-**	**-**		
Production stockée	**5 169 889**	**38 809 238**	**- 36 887 500**	**7 091 627**

3.3. Etat des échéances des créances et dettes

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 995 196 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres	107 339	-	107 339
Créances de l'actif immobilisé	**107 339**	**-**	**107 339**
Créances clients et comptes rattachés	2 722 039	2 722 039	-
Autres	139 799	139 799	-
Charges constatées d'avance	26 019	26 019	-
Créances de l'actif circulant	**2 887 857**	**2 887 857**	**-**
Total	**2 995 196**	**2 887 857**	**107 339**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 323 230 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 1 an au maximum à l'origine - à plus de 1 an à l'origine	 589 750	 - 205 622	 384 128	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 826 119	3 826 119		
Dettes fiscales et sociales	907 361	907 361		
Autres dettes	-	-		
Total	**5 323 230**	**4 939 102**	**384 128**	**-**

3.5. Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				-
Immobilisations corporelles				-
Stocks	613 758	265 198	- 15 144	863 812
Total	**613 758**	**265 198**	**- 15 144**	**863 812**

Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation	613 758	265 198	- 15 144	863 812
Financières				
Exceptionnelles				

3.5.1. Tests de dépréciation des immobilisations

Aucun indice de perte de valeur notable n'a été identifié à la clôture.

3.5.2. Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 863 812 € comme suit :

	Montant
Stock Matières premières et Approvisionnements	160 085
Stock pièces détachées	703 727
Total	**863 812**

3.5.3. Dépréciation des créances

Néant.

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1400 000 €uros décomposé en 20 000 titres d'une valeur nominale de 70 €uros.

	Nombre	valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	20 000	70
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	20 000	70

3.6.2. Affectation du résultat

	Montant
Report à nouveau de l'exercice précédent	11 892 804
Résultat de l'exercice précédent	693 933
Total des origines	**12 586 737**

Distributions	1 000 000
Report à nouveau	11 586 737
Total des affectations	**12 586 737**

Décision de l'assemblée générale du 06/03/2025.

3.6.3. Tableau de variation des capitaux propres

Le montant des dividendes versés au titre de l'exercice précédent se montait à 1 000 000 €uros.

	Solde au 01/10/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2025
Capital	1 400 000				1 400 000
Ecarts de réévaluation	93 175				93 175
Réserve légale	140 253				140 253
Réserves réglementées	2 530				2 530
Report à nouveau	11 892 804		693 933	- 1 000 000	11 586 737
Résultat de l'exercice	693 933	- 693 933	364 281		364 281
Dividendes		-		-	-
Total capitaux propres	**14 222 695**	**- 693 933**	**1 058 214**	**- 1 000 000**	**13 586 978**

3.6.6. Réserves

Etat des réserves affectées à la contrepartie des actions détenues par la société elle-même ou par une personne agissant pour son compte : 0 €uros.

3.6.7. Provisions réglementées

Néant.

3.7. Provisions

3.7.1. Etat des provisions

	Montant au début d'exercice	Augmentation dotations exercice	Diminutions reprises exercice	Montant fin exercice
Provisions réglementées - Total I	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	480 588	274 432	- 332 469	422 551
Provisions pour pensions et obligations similaires	215 998	118 202	- 231 180	103 020
Provisions risques et charges - Total II	**696 586**	**392 634**	**- 563 649**	**525 571**
Sur stocks et en-cours	613 758	265 197	- 15 144	863 811
Sur comptes clients		7 445		7 445
Dépréciations - Total III	**613 758**	**272 642**	**- 15 144**	**871 257**
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**1 310 344**	**665 277**	**- 578 793**	**1 396 828**

Répartition des dotations et reprises				
Dotations et reprises d'exploitation		665 277	- 578 793	
Total Provisions		**665 277**	**- 578 793**	**-**

3.8. Charges à payer et produits à recevoir

3.8.1. Charges à payer

	Montant (€)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	385 334
Dettes fiscales et sociales	589 802
Autres dettes	
Total	**975 136**

Les autres charges à payer correspondent aux comptes du PCG suivants : 408x, 418x, 428x, 438x, 448x.

Conformément à la présentation réglementaire des annexes, seules les dettes des comptes 408 (fournisseurs - factures non parvenues), 418 (clients - produits à recevoir), 428 (personnel - charges à payer) et 438 (organismes sociaux) sont détaillées. Les dettes sociales sont de 105 522.13 € (Sécurité sociale, Assedic, Retraite) et les dettes fiscales sont de - 33 381.30 € (Prélèvement à la source et impôt sur les sociétés)

3.8.2. Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 000
Autres créances	-
Total	**4 000**

3.9. Passifs sans évaluation fiable

Néant.

3.10. Primes de remboursement d'emprunts

Néant.

3.11. Effets de commerce

Néant.

3.12. Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-
Créances clients et comptes rattachés	106 875	2 414 137
Autres créances	-	114 980
Capital souscrit appelé, non versé	-	-
Total Créances	**106 875**	**2 529 118**
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts convertibles	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	- 2 813 122	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Total Dettes	**- 2 813 122**	**-**
Total	**- 2 706 247**	**2 529 118**

Les entreprises liées sont les suivantes :

- Cementis Précontraint (Anciennement Holcim Précontraint)
- Cementis Mayotte (Anciennement Lafarge Mayotte)
- Cementis Services Ltd
- Cementis Tradind and Shipping Ltd

Les entreprises concernées par un lien de participation sont :

- Cementis France Participations (Anciennement Lafarge Holcim Océan Indien)
- Cementis Réunion (Anciennement Holcim Réunion)

Le poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » se détaille comme suit :

- Cementis Réunion (Anciennement Holcim Réunion) pour 619 062 €.
- Cementis Services pour 2 194 060 €.

3.13. Actions propres

Néant.

3.14. Comptes de régularisation

3.14.1. Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	26 018
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**26 018**

3.14.2. Produits constatés d'avance

Néant.

Chapitre 4 ● Notes sur le compte de résultat

4.1. Chiffres d'affaires

4.1.1. Répartition du chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	15 529 804		15 529 804
Ventes de marchandises	28 562		28 562
Prestations de services	221 445		221 445
Produits des activités annexes	309 834		309 834
TOTAL	**16 089 644**	**-**	**16 089 644**

Le CA est réalisé dans le secteur industriel sur le marché géographique de La Réunion et depuis le 01/01/2023 sur Mayotte.

4.2. Contrats à long terme

Néant.

4.3. Charges et produits d'exploitation et financiers

4.3.1. Frais accessoires d'achats

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés dans les comptes de charges par nature, services extérieurs, prévus à cet effet.

4.3.2. Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre des diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes annuels : 16 000 €

4.3.3. Eléments imputables à un autre exercice

Néant.

4.3.4. Subventions d'exploitation

Répartition des subventions :

- TVA Non perçue pour 0 €
- Subvention à l'apprentissage pour 11 281.78 €

4.4. Quote-part de résultats des opérations faites en commun

Néant.

4.5. Résultat financier

	30/09/2025	30/09/2024
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	699	-
Différences positives de change	271 021	165 147
Total des produits financiers	**271 720**	**165 147**
Intérêts et charges assimilées	- 43 415	- 52 109
Différences négatives de change	- 256 438	- 136 150
Charges financières		- 13 577
Total des charges financières	**- 299 853**	**- 201 836**
Résultat financier	**- 28 133**	**- 36 689**

Les intérêts et charges assimilées se décomposent ainsi :

- Intérêts sur emprunt pour 31 206.26 €.
- Intérêts sur comptes courant 0 €.
- Charges financières pour 12 209.27 €.

4.6. Transferts de charges d'exploitation et financières

Non significatif.

4.7. Parties liées

Liste des transactions significatives effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché : Néant.

4.8. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 0 €
Montant compris dans les produits financiers : 0 €

4.9. Charges et produits exceptionnels

4.9.1. Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice

Néant.

4.9.2. Résultat exceptionnel

	30/09/2025	30/09/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 408	239 097
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 831	35 469
Total des produits exceptionnels	**14 239**	**274 566**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 29 100	- 4 709
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	- 16 244	- 19 256
Total des charges exceptionnelles	**- 45 344**	**- 23 965**
Résultat exceptionnel	**- 31 105**	**250 602**

Les produits exceptionnels correspondent essentiellement la reprise des jetons de présence non réclamés pour un montant de 12 231.98 €.
Les charges exceptionnelles se décomposent comme suit :

- Pénalités DEETS pour un montant de 29 100 €.
- Solde antériorité des fournisseurs débiteurs pour un montant de 16 244.38 €.

4.9.3. Transferts de charges exceptionnelles

Néant.

4.10. Résultat et impôts sur les bénéfices

4.10.1. Répartition des bases d'impôt selon le taux d'impôt

	Montant
Base de calcul de l'impôt	**- 122 525**
Taux normal - 25 %	-
Taux normal - 31%	
Taux réduit - 15 %	
Plus-values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	

Autres imputations	
Contribution additionnelle sur distribution 3%	

(Cf. ventilation de l'impôt en 4.10.3)

Le déficit fiscal a été imputé sur le déficit reportable à hauteur de 122 525 €, à la clôture de l'exercice 2025, le déficit reportable au 30/09/2025 est de 122 525 €.

4.10.2. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Néant

4.10.3. Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Déductions	Réintégrations	Crédits d'impôts	Résultat fiscal	Déficit reportable	Impôt correspondant	Résultat après impôt 2025	Résultat après impôt 2024
+ Résultat courant	395 387	249 736	148 155	385 226	- 91 420	- 91 420	-	395 387	586 256
+ Résultat exceptionnel	- 31 105	-	-	-	- 31 105	- 31 105	-	- 31 105	250 601
Impots sur les sociétés		-	-	-	-	-	-	-	142 925
Résultat comptable	**364 281**	**249 736**	**148 155**	**385 226**	**- 122 525**	**- 122 525**	**-**	**364 281**	**693 932**

Le crédit d'impôt se décompose comme suit :

- Abattement ZFANG pour un montant de 300 000 €.
- Abattement CIOP pour un montant de 85 226 €.

4.10.4. Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

Néant.

4.10.5. Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

Néant.

4.10.6. Autres informations relatives à l'impôt sur les bénéfices

Néant.

Chapitre 5 ● Autres informations

5.0. Crédit impôt compétitivité emploi (CICE)

Néant (plus applicable à la Réunion).

5.1. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

5.2. Informations sur les risques

Néant.

5.3. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3.54	-
Agents de maîtrise et techniciens	2.00	-
Employés	6.50	-
Ouvriers	14.33	-
Apprentis	0.95	-
Total	**27.32**	**-**

5.4. Droit Individuel à la Formation

5.5. Informations sur les dirigeants

5.5.1. Montant des avances et des crédits alloués aux dirigeants sociaux

Néant.

5.5.2. Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes d'administration, de direction, de surveillance, ont représenté un montant de 0 €uros.

5.6. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : Taylor Smith Investment Ltd
Adresse du siège social : C/O TAYLOR SMITH AND CO LTD, OLD QUAY D ROAD, PORT LOUIS MAURITIUS

5.7. Engagements financiers

La société a mise en place en 2024 un mécanisme de cession de créance (« Factoring ») par lequel la banque paye immédiatement contre intérêts les factures de son client Teralta, pour un maximum de 1 m€ d'avance.

La société a également mis en place un mécanisme de couverture devis par l'achat de US Dollar à terme.
Au 30.09.2025, 2 contrats de couverture sont en cours :
Contrat d'achat de 0.8 m USD contre EUR à 1.153 échéance 04/03/2026
Contrat d'achat de 2.1 m USD contre EUR à 1.1713 échéance 04/03/2026

Ces contrats visent à couvrir le paiement du prochain bateau de clinker.

5.7.1. Engagements donnés
Néant.

5.7.2. Engagements reçus
Néant.

5.7.3. Autres opérations non inscrites au bilan
Néant.

5.8. Crédit-bail
Néant.

5.9. Engagements de retraite
Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions pour 103 020 Euros.
- Part des engagements qui ont été contractés au profit de dirigeants : 0 €uros.

5.10. Aspects environnementaux

5.10.1. Risques environnementaux
Néant.

5.10.2. Passifs environnementaux
Néant.

5.10.3. Quota d'émission de gaz à effet de serre
Néant.

5.10.4. Certificats d'économie d'énergie
Néant.

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA CIMENTS DE BOURBON — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 1 Rue Armagnac ZI 97420 PORT — Durée de l'exercice précédent* 9

Numéro SIRET* 3 1 0 8 6 3 9 1 5 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092025 Net 3	N-1 30092024 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	4 725	AI	4 725	4 725
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	187 332	AK 110 078	77 253	93 820
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 961 029	AO 1 293 860	667 168	682 771
		Constructions	AP	13 792 698	AQ 11 483 670	2 309 027	2 484 248
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	18 173 110	AS 14 028 740	4 144 369	4 611 910
		Autres immobilisations corporelles	AT	721 745	AU 359 276	362 468	475 409
		Immobilisations en cours	AV	291 244	AW	291 244	189 252
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	107 339	BI	107 339	108 339
		TOTAL (II)	BJ	35 239 226	BK 27 275 627	7 963 599	8 650 478
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	6 124 629	BM 863 811	5 260 817	3 801 194
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	966 997	BS	966 997	754 936
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	71 515	BW	71 515	36 449
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 534 900	BY 7 445	2 527 454	4 325 943
		Autres créances (3)	BZ	326 937	CA	326 937	299 253
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	2 292 439	CG	2 292 439	1 377 297
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	26 018	CI	26 018	25 978
		TOTAL (III)	CJ	12 343 438	CK 871 257	11 472 181	10 621 053
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	47 582 665	1A 28 146 884	19 435 780	19 271 532

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP **N° 2051 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA CIMENTS DE BOURBON — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 400 000)	DA	1 400 000	1 400 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	93 175	93 175
	Réserve légale (3)	DD	140 253	140 253
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	2 530	2 530
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	11 586 737	11 892 804
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	364 281	693 932
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	13 586 978	14 222 696
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	422 551	480 588
	Provisions pour charges	DQ	103 020	215 997
	TOTAL (III)	DR	525 571	696 586
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	589 750	764 166
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 826 118	2 403 046
	Dettes fiscales et sociales	DY	907 361	1 063 262
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		121 773
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	5 323 230	4 352 249
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	19 435 780	19 271 532

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 939 102	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP **N° 2052 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA CIMENTS DE BOURBON — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	28 562	FB		FC	28 562	29 390
	Production vendue biens *	FD	15 529 803	FE		FF	15 529 803	13 676 024
	Production vendue services *	FG	531 278	FH		FI	531 278	482 458
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	16 089 644	FK		FL	16 089 644	14 187 873
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	11 281	6 671
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	618 794	349 823
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 637	119
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	16 721 358	14 544 487
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	55 406	91 529
	Variation de stock (marchandises)*					FT	7 392 091	6 990 718
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	9 287 349	6 864 372
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(9 313 829)	(6 845 944)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 114 254	3 360 385
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	210 626	145 193
	Salaires et traitements*					FY	1 842 211	1 312 694
	Charges sociales (10)					FZ	733 416	571 022
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements (14)					GA	1 268 026	950 563
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	276 365	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	428 912	479 094
	Autres charges (12)					GE	3 007	1 911
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	16 297 838	13 921 541
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	423 520	622 945
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	698	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	271 021	165 147
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	271 720	165 147
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	43 415	65 685
	Différences négatives de change					GS	256 438	136 150
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	299 853	201 836
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(28 133)	(36 689)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	395 386	586 256

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise SA CIMENTS DE BOURBON — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	12 407	239 096
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 831	35 469
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	14 239	274 566
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	29 100	4 709
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	16 244	19 255
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	45 344	23 964
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(31 105)	250 601
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK		142 925
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 007 318	14 984 200
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	16 643 036	14 290 267
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	364 281	693 932

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP		
	– Crédit–bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS **A5**			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**		obligatoires **A9**	
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3)			**HS**

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités DEETS pour paiement tardif	29 100	
Pour solde antèriorité fournisseurs	16 244	2 007
Forclusion Jetons de présence non réclamés		12 231

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Désignation de la société

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025, dont le total est de 19 435 780 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice 364 281 euros.

À la suite de la décision prise lors du conseil d'administration du 22/03/2024, la période comptable a été modifié du 01/10 au 30/09 de chaque année.

Aussi l'exercice 2024 a une durée exceptionnelle de 9 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/03/2026.

Chapitre 1 ● Règles et méthodes comptables

1.1. Règles générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2016-07, 2017-03 et 2018-07. Ces règlements, modifiant celui n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG)
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques *(à l'exception des immobilisations acquises avant le 31/12/1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation)*.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €uros.

1.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des

rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- agencements, aménagement des constructions : entre 10 et 35 ans
- installations techniques : entre 10 et 12 ans
- matériels et outillages : entre 5 et 10 ans
- matériel informatique : entre 3 et 4 ans
- matériel de transport : entre 3 et 5 ans
- mobilier : entre 1 et 5 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

1.3. Frais d'établissement

Néant.

1.4. Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.5. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks de pièces de rechanges restantes ont une provision pour obsolescence (aussi connue sous le nom de provision lente) calculée en appliquant la règle suivante :

- Non mouvement pendant plus d'une année : provision pour dépréciation des pièces de rechange de 50%

1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées lorsque leur irrécouvrabilité est probable.

1.7. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

1.8. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

1.9. Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il a été signé un accord particulier. Il n'a pas été conclu de contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,78%
- Table de mortalité : INSEE 2017-2019
- Taux de revalorisation : 1%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de turnover : table ci-dessous

Le taux de turnover a un impact important sur l'évaluation des engagements de retraite, une étude de ce paramètre s'avère nécessaire afin de pouvoir les évaluer au plus juste. De plus, elle constitue un véritable enjeu car une sous-estimation des probabilités de présence des salariés dans l'entreprise à l'âge de la retraite engendre une sous-estimation de l'engagement et inversement.

Le turnover exprime la rotation du personnel au sein d'une entreprise. Il s'agit d'un indicateur mesurant la stabilité de l'effectif en place ; soit un ratio entre les sorties et l'effectif moyen en début d'année. Certaines contraintes pèsent cependant sur cet indicateur. En effet, les effectifs que l'on considère sont uniquement les contrats à durée indéterminée, on exclut donc, les contrats à durée déterminée, les contrats d'apprentissage, de qualification, les stagiaires.

De plus, on ne considère pas toutes les causes de sortie ; à cet effet, il ne faut prendre en compte que les démissions et les licenciements normaux (par opposition aux licenciements économiques associés à des plans sociaux). Les sorties pour cause de décès, d'invalidité, d'incapacité, de retraite, … ne sont pas non plus prises en compte.

Le taux moyen de turnover sur l'année considérée est le ratio suivant :

$$\frac{\text{Nombre de sorties pour licenciements normaux ou démissions des personnes en CDI}}{\text{Effectif total des personnes en CDI au début de la période}}$$

Aujourd'hui les études de turnover s'effectuent en général sur 3 années. Il s'agit de calculer les taux pour chacune des trois années et d'en effectuer la moyenne afin d'obtenir un taux.
Pour cette étude, nous avons utilisé les Turnover suivants :

Libellé	Moins de 20 ans	Entre 20 et 29 ans	Entre 30 et 39 ans	Entre 40 et 49 ans	Entre 50 et 59 ans	Plus de 60 ans
Faible	0	7	4	2	1	0

- Table de taux de mortalité : source INSEE

1.10. Dérogations

Néant.

Chapitre 2 ● Faits caractéristiques de l'exercice

2.1. Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

2.2. Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

L'exercice précédent 2024 a une durée exceptionnelle de 9 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 30/09/2024 alors que l'exercice 2025 s'établit sur 12 mois allant du 01/10/24 au 30/09/25.

2.3. Autres éléments significatifs

En date du 27 octobre 2021, les actions détenues par le groupe Holcim ont été cédées à la société Cementis Indian Océan Ltd, au capital de 10 000 roupies, immatriculée sous le n°C180063 dont le siège social se situe, Old Quay D Road, Taylor Smith House, Port Louis, Maurice, détenue elle-même par le groupe mauricien Taylor Smith Investment Ltd.

À la suite de la décision prise lors du conseil d'administration du 22/03/2024, la période comptable a été modifié du 01/10 au 30/09 de chaque année.

Dans le cadre de la réorganisation du groupe Cementis, CIO a cédé l'intégralité de ses actions CDB à Cementis Réunion, soit 8 457 actions.
Une convention de crédit vendeur à été signée entre CIO et Cementis Réunion pour un montant de 7 044 681 € en date du 24/09/2025.
Le prêt s'étale sur une durée de 5 ans à un taux de 5.5 %.

Chapitre 3 ● Notes sur le bilan

3.1. Actif immobilisé

3.1.1. Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Par virement de poste à poste	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	192 058				192 058
Immobilisations incorporelles	**192 058**		**-**	**-**	**192 058**
Terrains	1 961 029	-	-	-	1 961 029
Constructions sur sol propre	7 031 441	83 352			7 114 793
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 670 198	7 707			6 677 905
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 784 015	389 095			18 173 110
Matériel de transport	537 000				537 000
Matériel de bureau et informatique, mobilier	146 457	-		-	146 457
Emballages récupérables et divers	38 288				38 288
Immobilisations corporelles en cours	189 252	- 480 154	582 147		291 245
Avances et acomptes					-
Immobilisations corporelles	**34 357 681**	**-**	**582 147**	**-**	**34 939 828**
Prêts et autre immobilisations financières	108 339			- 1 000	107 339
Immobilisations financières	**108 339**		**-**	**- 1 000**	**107 339**
ACTIF IMMOBILISE	**34 658 079**	**-**	**582 147**	**- 1 000**	**35 239 226**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financieres	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste a poste		-		-
Acquisitions	-	582 146		582 146
Apports				-
Creations				-
Reevaluations				-
Augmentations de l'exercice	**-**	**582 146**	**-**	**582 146**

Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		-	- 1 000	- 1 000
Cessions		-		-
Mises hors service		-		-
Diminutions de l'exercice	**-**	**-**	**- 1 000**	**- 1 000**

3.1.2. Frais d'établissement

Néant.

3.1.3. Fonds commercial

Néant.

3.1.4. Immobilisations en cours de production

Le montant des Immobilisations en cours est de 291 245 euros.

3.1.5. Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Néant.

3.1.6. Liste des filiales et participations

Néant.

3.1.7. Détail des amortissements

	Au début d'exercice	Par virement de poste à poste	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	93 512		16 567		110 079
Immobilisations incorporelles	**93 512**		**16 567**	**-**	**110 079**
Terrains	1 278 258		15 602		1 293 860
Constructions sur sol propre	11 217 390		266 280		11 483 671
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 172 105		856 636		14 028 741
Matériel de transport	97 010		107 400		204 410
Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 194		1 374		27 569
Emballages récupérables et divers	123 132		4 166		127 298
Immobilisations corporelles	**25 914 090**	**-**	**1 251 459**	**-**	**27 165 549**
ACTIF IMMOBILISE	**26 007 601**	**-**	**1 268 026**	**-**	**27 275 627**

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			-
Eléments amortis selon mode linéaire	16 567	1 251 459	1 268 026
Eléments amortis selon autre mode			-
Dotations exceptionnelles			-
Dotations de l'exercice	**16 567**	**1 251 459**	**1 268 026**

Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			-
Eléments cédés			-
Reclassement de compte à compte		-	
Eléments mis hors service			-
Diminutions de l'exercice	**-**	**-**	**-**

3.2. Informations sur les stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	Au début d'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks	En fin d'exercice
Matières premières	2 451 041	16 976 456	- 15 526 681	3 900 817
Autres approvisionnements	1 963 912	933 225	- 673 325	2 223 812
Marchandises revendues en l'état				-
Total 1 - Marchandises	**4 414 953**	**17 909 681**	**- 16 200 005**	**6 124 629**
Produits finis	754 936	20 899 556	- 20 687 495	966 998
Total 2 - Production	**754 936**	**20 899 556**	**- 20 687 495**	**966 998**
Total 3 - Production en cours	**-**	**-**		
Production stockée	**5 169 889**	**38 809 238**	**- 36 887 500**	**7 091 627**

3.3. Etat des échéances des créances et dettes

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 995 196 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres	107 339	-	107 339
Créances de l'actif immobilisé	**107 339**	**-**	**107 339**
Créances clients et comptes rattachés	2 722 039	2 722 039	-
Autres	139 799	139 799	-
Charges constatées d'avance	26 019	26 019	-
Créances de l'actif circulant	**2 887 857**	**2 887 857**	**-**
Total	**2 995 196**	**2 887 857**	**107 339**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 323 230 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 1 an au maximum à l'origine - à plus de 1 an à l'origine	 589 750	 - 205 622	 384 128	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 826 119	3 826 119		
Dettes fiscales et sociales	907 361	907 361		
Autres dettes	-	-		
Total	**5 323 230**	**4 939 102**	**384 128**	**-**

3.5. Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				-
Immobilisations corporelles				-
Stocks	613 758	265 198	- 15 144	863 812
Total	**613 758**	**265 198**	**- 15 144**	**863 812**

Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation	613 758	265 198	- 15 144	863 812
Financières				
Exceptionnelles				

3.5.1. Tests de dépréciation des immobilisations

Aucun indice de perte de valeur notable n'a été identifié à la clôture.

3.5.2. Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 863 812 € comme suit :

	Montant
Stock Matières premières et Approvisionnements	160 085
Stock pièces détachées	703 727
Total	**863 812**

3.5.3. Dépréciation des créances

Néant.

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1400 000 €uros décomposé en 20 000 titres d'une valeur nominale de 70 €uros.

	Nombre	valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	20 000	70
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	20 000	70

3.6.2. Affectation du résultat

	Montant
Report à nouveau de l'exercice précédent	11 892 804
Résultat de l'exercice précédent	693 933
Total des origines	**12 586 737**

Distributions	1 000 000
Report à nouveau	11 586 737
Total des affectations	**12 586 737**

Décision de l'assemblée générale du 06/03/2025.

3.6.3. Tableau de variation des capitaux propres

Le montant des dividendes versés au titre de l'exercice précédent se montait à 1 000 000 €uros.

	Solde au 01/10/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2025
Capital	1 400 000				1 400 000
Ecarts de réévaluation	93 175				93 175
Réserve légale	140 253				140 253
Réserves réglementées	2 530				2 530
Report à nouveau	11 892 804		693 933	- 1 000 000	11 586 737
Résultat de l'exercice	693 933	- 693 933	364 281		364 281
Dividendes		-		-	-
Total capitaux propres	**14 222 695**	**- 693 933**	**1 058 214**	**- 1 000 000**	**13 586 978**

3.6.6. Réserves

Etat des réserves affectées à la contrepartie des actions détenues par la société elle-même ou par une personne agissant pour son compte : 0 €uros.

3.6.7. Provisions réglementées

Néant.

3.7. Provisions

3.7.1. Etat des provisions

	Montant au début d'exercice	Augmentation dotations exercice	Diminutions reprises exercice	Montant fin exercice
Provisions réglementées - Total I	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	480 588	274 432	- 332 469	422 551
Provisions pour pensions et obligations similaires	215 998	118 202	- 231 180	103 020
Provisions risques et charges - Total II	**696 586**	**392 634**	**- 563 649**	**525 571**
Sur stocks et en-cours	613 758	265 197	- 15 144	863 811
Sur comptes clients		7 445		7 445
Dépréciations - Total III	**613 758**	**272 642**	**- 15 144**	**871 257**
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**1 310 344**	**665 277**	**- 578 793**	**1 396 828**

Répartition des dotations et reprises				
Dotations et reprises d'exploitation		665 277	- 578 793	
Total Provisions		**665 277**	**- 578 793**	**-**

3.8. Charges à payer et produits à recevoir

3.8.1. Charges à payer

	Montant (€)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	385 334
Dettes fiscales et sociales	589 802
Autres dettes	
Total	**975 136**

Les autres charges à payer correspondent aux comptes du PCG suivants : 408x, 418x, 428x, 438x, 448x.

Conformément à la présentation réglementaire des annexes, seules les dettes des comptes 408 (fournisseurs - factures non parvenues), 418 (clients - produits à recevoir), 428 (personnel - charges à payer) et 438 (organismes sociaux) sont détaillées. Les dettes sociales sont de 105 522.13 € (Sécurité sociale, Assedic, Retraite) et les dettes fiscales sont de - 33 381.30 € (Prélèvement à la source et impôt sur les sociétés)

3.8.2. Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 000
Autres créances	-
Total	**4 000**

3.9. Passifs sans évaluation fiable

Néant.

3.10. Primes de remboursement d'emprunts

Néant.

3.11. Effets de commerce

Néant.

3.12. Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-
Créances clients et comptes rattachés	106 875	2 414 137
Autres créances	-	114 980
Capital souscrit appelé, non versé	-	-
Total Créances	**106 875**	**2 529 118**
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts convertibles	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	- 2 813 122	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Total Dettes	**- 2 813 122**	**-**
Total	**- 2 706 247**	**2 529 118**

Les entreprises liées sont les suivantes :

- Cementis Précontraint (Anciennement Holcim Précontraint)
- Cementis Mayotte (Anciennement Lafarge Mayotte)
- Cementis Services Ltd
- Cementis Tradind and Shipping Ltd

Les entreprises concernées par un lien de participation sont :

- Cementis France Participations (Anciennement Lafarge Holcim Océan Indien)
- Cementis Réunion (Anciennement Holcim Réunion)

Le poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » se détaille comme suit :

- Cementis Réunion (Anciennement Holcim Réunion) pour 619 062 €.
- Cementis Services pour 2 194 060 €.

3.13. Actions propres

Néant.

3.14. Comptes de régularisation

3.14.1. Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	26 018
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**26 018**

3.14.2. Produits constatés d'avance

Néant.

Chapitre 4 ● Notes sur le compte de résultat

4.1. Chiffres d'affaires

4.1.1. Répartition du chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	15 529 804		15 529 804
Ventes de marchandises	28 562		28 562
Prestations de services	221 445		221 445
Produits des activités annexes	309 834		309 834
TOTAL	**16 089 644**	**-**	**16 089 644**

Le CA est réalisé dans le secteur industriel sur le marché géographique de La Réunion et depuis le 01/01/2023 sur Mayotte.

4.2. Contrats à long terme

Néant.

4.3. Charges et produits d'exploitation et financiers

4.3.1. Frais accessoires d'achats

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés dans les comptes de charges par nature, services extérieurs, prévus à cet effet.

4.3.2. Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre des diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes annuels : 16 000 €

4.3.3. Eléments imputables à un autre exercice

Néant.

4.3.4. Subventions d'exploitation

Répartition des subventions :

- TVA Non perçue pour 0 €
- Subvention à l'apprentissage pour 11 281.78 €

4.4. Quote-part de résultats des opérations faites en commun

Néant.

4.5. Résultat financier

	30/09/2025	30/09/2024
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	699	-
Différences positives de change	271 021	165 147
Total des produits financiers	**271 720**	**165 147**
Intérêts et charges assimilées	- 43 415	- 52 109
Différences négatives de change	- 256 438	- 136 150
Charges financières		- 13 577
Total des charges financières	**- 299 853**	**- 201 836**
Résultat financier	**- 28 133**	**- 36 689**

Les intérêts et charges assimilées se décomposent ainsi :

- Intérêts sur emprunt pour 31 206.26 €.
- Intérêts sur comptes courant 0 €.
- Charges financières pour 12 209.27 €.

4.6. Transferts de charges d'exploitation et financières

Non significatif.

4.7. Parties liées

Liste des transactions significatives effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché : Néant.

4.8. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 0 €
Montant compris dans les produits financiers : 0 €

4.9. Charges et produits exceptionnels

4.9.1. Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice

Néant.

4.9.2. Résultat exceptionnel

	30/09/2025	30/09/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 408	239 097
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 831	35 469
Total des produits exceptionnels	**14 239**	**274 566**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 29 100	- 4 709
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	- 16 244	- 19 256
Total des charges exceptionnelles	**- 45 344**	**- 23 965**
Résultat exceptionnel	**- 31 105**	**250 602**

Les produits exceptionnels correspondent essentiellement la reprise des jetons de présence non réclamés pour un montant de 12 231.98 €.
Les charges exceptionnelles se décomposent comme suit :

- Pénalités DEETS pour un montant de 29 100 €.
- Solde antériorité des fournisseurs débiteurs pour un montant de 16 244.38 €.

4.9.3. Transferts de charges exceptionnelles

Néant.

4.10. Résultat et impôts sur les bénéfices

4.10.1. Répartition des bases d'impôt selon le taux d'impôt

	Montant
Base de calcul de l'impôt	**- 122 525**
Taux normal - 25 %	-
Taux normal - 31%	
Taux réduit - 15 %	
Plus-values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	

Autres imputations	
Contribution additionnelle sur distribution 3%	

(Cf. ventilation de l'impôt en 4.10.3)

Le déficit fiscal a été imputé sur le déficit reportable à hauteur de 122 525 €, à la clôture de l'exercice 2025, le déficit reportable au 30/09/2025 est de 122 525 €.

4.10.2. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Néant

4.10.3. Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Déductions	Réintégrations	Crédits d'impôts	Résultat fiscal	Déficit reportable	Impôt correspondant	Résultat après impôt 2025	Résultat après impôt 2024
+ Résultat courant	395 387	249 736	148 155	385 226	- 91 420	- 91 420	-	395 387	586 256
+ Résultat exceptionnel	- 31 105	-	-	-	- 31 105	- 31 105	-	- 31 105	250 601
Impots sur les sociétés		-	-	-	-	-	-	-	142 925
Résultat comptable	**364 281**	**249 736**	**148 155**	**385 226**	**- 122 525**	**- 122 525**	**-**	**364 281**	**693 932**

Le crédit d'impôt se décompose comme suit :

- Abattement ZFANG pour un montant de 300 000 €.
- Abattement CIOP pour un montant de 85 226 €.

4.10.4. Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

Néant.

4.10.5. Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

Néant.

4.10.6. Autres informations relatives à l'impôt sur les bénéfices

Néant.

Chapitre 5 ● Autres informations

5.0. Crédit impôt compétitivité emploi (CICE)

Néant (plus applicable à la Réunion).

5.1. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

5.2. Informations sur les risques

Néant.

5.3. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3.54	-
Agents de maîtrise et techniciens	2.00	-
Employés	6.50	-
Ouvriers	14.33	-
Apprentis	0.95	-
Total	**27.32**	**-**

5.4. Droit Individuel à la Formation

5.5. Informations sur les dirigeants

5.5.1. Montant des avances et des crédits alloués aux dirigeants sociaux

Néant.

5.5.2. Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes d'administration, de direction, de surveillance, ont représenté un montant de 0 €uros.

5.6. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : Taylor Smith Investment Ltd
Adresse du siège social : C/O TAYLOR SMITH AND CO LTD, OLD QUAY D ROAD, PORT LOUIS MAURITIUS

5.7. Engagements financiers

La société a mise en place en 2024 un mécanisme de cession de créance (« Factoring ») par lequel la banque paye immédiatement contre intérêts les factures de son client Teralta, pour un maximum de 1 m€ d'avance.

La société a également mis en place un mécanisme de couverture devis par l'achat de US Dollar à terme.
Au 30.09.2025, 2 contrats de couverture sont en cours :
Contrat d'achat de 0.8 m USD contre EUR à 1.153 échéance 04/03/2026
Contrat d'achat de 2.1 m USD contre EUR à 1.1713 échéance 04/03/2026

Ces contrats visent à couvrir le paiement du prochain bateau de clinker.

5.7.1. Engagements donnés
Néant.

5.7.2. Engagements reçus
Néant.

5.7.3. Autres opérations non inscrites au bilan
Néant.

5.8. Crédit-bail
Néant.

5.9. Engagements de retraite
Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions pour 103 020 Euros.
- Part des engagements qui ont été contractés au profit de dirigeants : 0 €uros.

5.10. Aspects environnementaux

5.10.1. Risques environnementaux
Néant.

5.10.2. Passifs environnementaux
Néant.

5.10.3. Quota d'émission de gaz à effet de serre
Néant.

5.10.4. Certificats d'économie d'énergie
Néant.